

## Processus d'équivalence



# 1. Généralités



Les métiers infirmiers figurent parmi les professions les plus en demande en Nouvelle-Écosse, compte tenu de la pénurie actuelle en personnel infirmier, aggravée davantage par la pandémie Covid-19.

De ce fait, plusieurs établissements de santé recrutent des infirmières formées à l'étranger. En revanche, les infirmiers formés à l'étranger souhaitant faire reconnaître leurs diplômes en soins infirmiers, doivent passer par plusieurs étapes avant d'être autorisés à exercer dans les établissements de santé de la Nouvelle-Écosse.

L'information contenu dans ce site est destinée aux infirmiers immatriculés (II) et aux infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) diplômés hors du Canada, souhaitant exercer le métier d'infirmier en Nouvelle-Écosse.

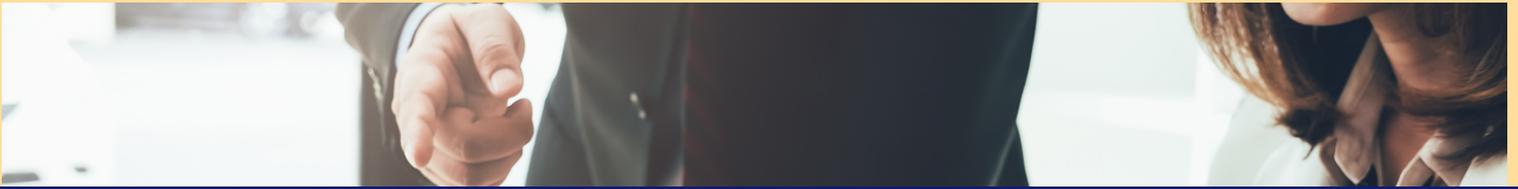
Cette partie décrira de façon aussi claire et simple que possible le processus pour obtenir cette équivalence en N-É (exigences, coûts, organismes à contacter, documents requis...), tout en expliquant les étapes à suivre pour la reconnaissance des diplômes étrangers en soins infirmiers.

## 2. Organismes impliqués dans le processus

Les infirmiers formés à l'étranger souhaitant faire reconnaître leurs diplômes en Nouvelle-Écosse, doivent franchir quelques étapes avant d'être autorisés à exercer dans les établissements de santé.

En principe, il est obligatoire de passer par deux organismes :

- Le Service National d'évaluation infirmière: ou organisme d'évaluation.
- Nova Scotia College of Nursing: ou organisme de réglementation.



## 3 . P r o c é d u r e à s u i v r e



### **3.1- Première étape :Présenter une demande auprès du SNÉI**

#### **• Critères d'admissibilité**

Les infirmiers formés à l'étranger souhaitant exercer la profession infirmière au Canada ( à l'exception du Québec) doivent satisfaire à 2 critères pour être éligibles à présenter une demande au SNÉI:

- Être diplômé d'un programme de formation collégiale ou universitaire en soins infirmiers à l'extérieur du Canada.
- Ne jamais avoir travaillé comme infirmier au Canada, et ne pas être actuellement immatriculé quelque part au Canada pour pratiquer les soins infirmiers en tant qu'infirmier immatriculé (II), infirmier auxiliaire autorisé (IAA) ou infirmier psychiatrique autorisé (IPA).



## • Processus et documents requis

### 1. CRÉER UN COMPTE ET PRÉSENTER UNE DEMANDE AUPRÈS DU SNÉI

La demande d'évaluation se fait en ligne sur le site web: <https://www.nnas.ca/fr/> en ouvrant un profil et en fournissant tous les renseignements personnels, ainsi que ceux liés à:

- La preuve d'identité.
- La formation en soins infirmiers.
- L'emploi pour chaque employeur pour lequel le candidat a travaillé au cours des 5 dernières années.
- L'inscription infirmière (l'organisme de réglementation si applicable).

Cette étape consiste à évaluer la formation en soins infirmiers, et à ce que le SNÉI produise un rapport consultatif, évaluant la formation reçue à l'étranger en la comparant aux normes et standards de la formation du Canada.

Il est obligatoire de choisir dès le début la catégorie d'infirmier à laquelle le SNÉI comparera la formation en soins infirmiers, ainsi que la province dans laquelle le candidat souhaite exercer. Cependant, il est possible de sélectionner plus d'une catégorie d'infirmiers, ce qui sera considéré comme une demande additionnelle à la demande principale.

## 2.PAYER LES FRAIS

Les frais de traitement de la demande principale d'évaluation s'élèvent à 650 \$ US. Le candidat a le droit de choisir une catégorie d'infirmiers (II, IAA, IPA) et une province.

Le SNÉI n'accepte que les paiements effectués par carte de crédit Visa ou Mastercard. Il est à noter également que la demande principale reste valide pour une période de 12 mois à partir de la date de paiement des frais. Le candidat doit soumettre tous les documents exigés par le SNÉI dans ce délai, pour que le SNÉI commence le traitement de la demande et produise le rapport consultatif.

Vous trouverez de des informations détaillées sur le braème des frais sur le lien suivant: [https://www.nnas.ca/fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/10/NNAS\\_ApplicantHandbookV3b-FModified-Aug-10-2020-F.pdf](https://www.nnas.ca/fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/10/NNAS_ApplicantHandbookV3b-FModified-Aug-10-2020-F.pdf)



## 3ÈME ÉTAPE

### SOUMETTRE LES DOCUMENTS

Une fois le profil créé et le paiement effectué, il faut soumettre la documentation requise par le SNÉI. Cette documentation peut être en français ou en anglais. Elle inclut:

- **Preuves d'identité:**

Preuve d'identité (à envoyer par le demandeur): Le SNÉI exige deux documents de pièces d'identité distinctes. - Les copies doivent être notariées et identiques des documents originaux (signées, datées et tamponnées par un notaire public). Au moins une pièce d'identité doit comporter la photo et la signature du demandeur.

- **Les preuves de la formation en soins infirmiers (à envoyer par l'établissement de formation des infirmiers):**

Télécharger, imprimer et remplir le formulaire sur la formation infirmière, et demander à l'école de formation de joindre les relevés de notes et la description détaillée du programmes d'étude. A noter que la qualité de documents et les détails fournis ont un impact sur l'évaluation, d'où la nécessité pour les candidats de rappeler à leurs établissements de(inclure le plus de détails possibles en matière de formation.

**Une fois l'évaluation terminée, le SNÉI produira un rapport consultatif (Advisory Report) au demandeur. Ce document sera exigé pour pouvoir entamer la deuxième étape au niveau de Nova Scotia College of Nursing (NSCN),**

- **Le formulaire sur la pratique de la profession infirmière:**

A télécharger et imprimer à partir du profil en ligne .Signer et dater le formulaire et le faire parvenir à chaque employeur pour lequel le candidat à travaillé au cours des 5 dernières années . Le formulaire doit être rempli et envoyé directement au SNÉI par chaque employeur pour lequel le candidat a travaillé au cours des 5 dernières années.

- **Le formulaire de l'inscription infirmière:**

Le formulaire de l'inscription infirmière: Télécharge et imprimer le formulaire de l'inscription infirmière à partir du profil en ligne. Signer et dater l e formulaire et le faire parvenir à chaque organisme de réglementation de la profession infirmière, responsable de l'accréditation du personnel infirmier. Ce document doit être rempli et envoyé directement par l'organisme de réglementation (l'ordre des infirmiers).



## 3.2- Deuxième étape : Présenter une demande à NSCN

Les candidats formés à l'étranger qui répondent aux exigences d'inscription de NSCN peuvent présenter une demande d'inscription initiale.



Il convient de mentionner que:

- Cette demande est assujettie à des frais qui sont à la charge du candidat.
- Les candidats peuvent faire la demande d'inscription même s'ils ne résident pas en Nouvelle-Écosse.
- Tous les documents exigés par NSCN doivent être présentés en anglais. Les traductions faites par un traducteur agréé sont aussi acceptées.



### **Processus et documents requis pour les II et les IAA:**

- Après avoir reçu le rapport consultatif (Advisory Report) du SNÉI, le candidat doit entamer les démarches suivantes pour s'inscrire à NSCN:
  - Payer les frais pour la demande d'évaluation initiale (345.00 CAD pour les IAA et 575.00 CAD) à payer en ligne via le lien suivant:  
<https://www.nscn.ca/ien-initial-assessment-fee-lpn>
  - Remplir le formulaire d'évaluation initiale pour les infirmiers formés à l'étranger, (téléchargeable via le lien ci-dessous), et l'envoyer à NSCN par poste ou par courriel:
    - par **poste** à l'adresse suivante:  
300 - 120 Western Parkway Bedford,  
Nova Scotia B4B 0V2
    - par **courriel**: [registration@nscn.ca](mailto:registration@nscn.ca)
- Vous trouverez le formulaire via ce lien:  
<https://cdn3.nscn.ca/sites/default/files/documents/Registration/IEN-initial-assessment.pdf>
- Envoyer par poste ou par courriel (mêmes coordonnées mentionnées ci-dessus), une copie des documents suivants:
  - Pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (par exemple, passeport ou permis de conduire).
  - Acte de naissance.
  - Certificat de changement de nom (par exemple, certificat de mariage) si vous êtes marié.

- Passer un test d'anglais si applicable: les 2 tests suivants sont acceptés par NSCN
- IELTS Academic- International English Language Testing System (IELTS) expression orale 7; compréhension orale 7,5; compréhension écrite 6,5; expression écrite 7; note générale 7
- CELBAN - Canadian English Language Benchmark Assessment for Nurses expression orale 8; compréhension orale 10; compréhension écrite 8; expression écrite 7.

### **Après réception de la demande complète par le NSCN, les candidats éligibles doivent passer les examens suivants pour obtenir la licence de pratique :**

- Pour les infirmiers auxiliaires autorisés:
  - \*Canadian Practican Nurse Registration Exam (CPNRE).
  - \*LPN Jurisprudence Exam.
- Pour les infirmiers immatriculés:
  - \*National Council Licencing Exam - RN (NCLEX-RN).
  - \*RN Jurisprudence.